

REPUBLICQUE FRANCAISE  
Département du LOT  
Commune de LIVERNON  
AR Prefecture  
046-214601767-20240227-2024\_02\_10-DE  
Reçu le 05/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 27 février 2024

Nombre de conseillers  
En exercice 12  
Présents 10  
Votants 12  
Absents 02  
Date de la convocation :  
16 février 2024  
Date d'affichage :  
19 février 2024

**OBJET :**

Délibération N° 2024-02-10

Adressage, création et  
dénomination d'une  
impasse au Mas de  
Charles

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Préfecture  
Le 08/03/2024  
Et publication ou notification  
Du 07/03/2024

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY  
  


**L'an deux mille vingt-quatre** le vingt-sept du mois de février à 18 heures 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la  
présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Martinez  
Dimitri- Mas Cédric - Mejeceze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial -  
Verbigüié Laurie.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Verbigüié Laurie- Bouyssou  
Vanessa a donné pouvoir à Mas Cédric.

Secrétaire de séance : Mézy Amandine.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de nommer  
définitivement une impasse au Mas de Charles qui n'existait pas au moment  
du dernier adressage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de  
nommer définitivement ladite impasse « Impasse des Lilas », et mandate  
Monsieur le Maire pour établir et signer tous documents nécessaires à  
intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire  
Jacques COLDEFY

  
